

L'an deux mille vingt-trois, le seize-mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	13 + 0	13
Total des voix : 15		

Date de convocation
02/03/2023

**Délibération
n°23_03_B2_02**

Etaient présents :

10 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Arlette RUIZ** (Saint Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Philippe MARANGES** (Castellane) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Provence Alpes Verdon ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentant de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin du Verdon – Année 2023

Les travaux de restauration et d'entretien sont portés depuis 1er janvier 2020 à l'échelle du bassin versant du Verdon par l'EPAGE Verdon, l'ensemble des 7 intercommunalités lui ayant transféré leur compétence GEMA.

Le syndicat mixte dispose de l'arrêté inter-préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation environnementale depuis le 18 septembre 2018 qui l'autorise à réaliser les travaux d'entretien et de restauration de la végétation rivulaire pour le compte des propriétaires privés.

L'étude d'élaboration d'une nouvelle programmation pluriannuelle 2023-2032 est actuellement en cours de finalisation.

Dans le cadre de l'étude diagnostic du programme de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon de grands enjeux se sont distingués :

- **Le climat :** il inclut la préservation des ripisylves, le choix d'espèces adaptées et la prise en compte des impacts de l'augmentation constante des températures
- **Le patrimoine naturel :** il inclut la biodiversité, les espèces invasives, les habitats aquatiques, le paysage
- **Le fonctionnement naturel des milieux aquatiques :** prise en compte de la continuité écologique, du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et de la qualité des eaux
- **Les risques naturels :** incluant de façon générale la protection des populations et des usagers (inondations, érosions, ouvrages)
- **Les usages de l'eau :** le bassin versant du Verdon est soumis à des usages agricoles (irrigation, abreuvement), touristiques ou de loisirs (sports d'eaux vives, baignade, pêche) qui doivent être pris en compte

Les travaux d'entretien et de restauration 2023 correspondent à des opérations forestières du type abattage, débroussaillage, élagage, recépage, gestion des embâcles (retrait ou réduction), gestion des espèces exotiques envahissantes. Ces opérations visent à favoriser les écoulements, contribuer au bon fonctionnement hydromorphologique, préserver la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, diversifier les boisements rivulaires, gérer les érosions dans les secteurs à enjeux.

Les travaux prévus en 2023 sont les suivants :

Sur le sous bassin Haut Verdon :

- Chasse à Villars-Colmars et Colmars, 2.2 km (CH2 : de la Chassette jusqu'à la confluence Verdon)
- Issole à Saint André-les-Alpes, la Mure-Argens, 2.7 km (IS601 : des Fontettes jusqu'à la confluence Verdon)
- Chaussegros à Beauvezer, 1.2 km (TCHOS : des sources jusqu'à la confluence Verdon)
- Issole à Saint André-les-Alpes, 3.7 km (IS5C : du ravin de la Moulière jusqu'à 350m en amont du ravin de St Jean)
- Aiguilles à Allos, 0.8 km (TAIG2 : du captage des sources jusqu'à la confluence Verdon)

Coût total TTC :..... 24 000 €

Agence de l'eau (30 %) : 7 200 €

Autofinancement (70 %) : 16 800 €

Sur le sous bassin moyen Verdon :

- Verdon à Castellane, 2 km (MV7 : du barrage de Chaudanne jusqu'au canal de fuite EDF)

Coût total TTC : 52 800 €

Agence de l'eau (30 %) : 15 840 €

Autofinancement (70 %) : 36 960 €

Sur le sous bassin bas Verdon :

- Verdon à Vinon-sur-Verdon, 2.6 km (BV43 : de 500m en aval de la Grande Maison jusqu'au pont de Vinon-sur-Verdon)
- Verdon à Gréoux-les-Bains et Vinon-sur-Verdon, 3.1 km (BV42 : de la station épuration jusqu'au Collet des Fourche)
- Verdon à Gréoux-les-Bains, 1 km (BV41 : de 500 m en aval du collet d'Enguernes jusqu'à la station épuration)
- Colostre à Riez, 2.1 km (CO32 : de 130m en aval du château de campagne jusqu'au Colonne)
- Mesures compensatoires liées au projet des Maurras : travaux sur les chenaux secondaires dans le tronçon court-circuité du barrage de Gréoux, ces travaux ont été demandés et seront entièrement financés par EDF. (Verdon à Vinon-sur-Verdon : de la limite de commune (83) jusqu'au pont de Vinon).

Coût total TTC : 59 600 €

Agence de l'eau : 11 880 € (30 % hors travaux Maurras, montant éligible 39 600€)

EDF : 22 700 € (25% hors Colostre : montant éligible : 10 800€ ; 100 % travaux Maurras : montant 20 000 €)

Autofinancement : 25 020 €

Total pour le Bassin Versant :

Coût total TTC : 136 400 €

Agence de l'eau : 34 920 €

EDF : 22 700 €

Autofinancement : 78 780 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le
et publication le

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

